Menelik

L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC
QUI VEILLE SUR VOS RIVIÈRES



# Je prends soin de ma rivière

*Le petit guide des riverains des bassins de l'Arc, la Cadière, la Touloubre, et du pourtour de l'étang de Berre*

AVEC LE SOUTIEN DE

LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Agglomération Provence verte



***Menelik est l'établissement public dédié à la prévention des inondations et à la préservation des cours d'eau sur les bassins de l'Arc, la Cadière, la Touloubre et du pourtour de l'étang de Berre.***

# Vivre au bord d'une rivière, c'est vivre avec elle !

Un jour tranquille, elle méandre en silence.
Le lendemain, elle gronde et déborde.
Elle nourrit les terres et le vivant,
nous offre des coins de fraîcheur en été...
mais elle a ses caprices. Et ses fragilités.

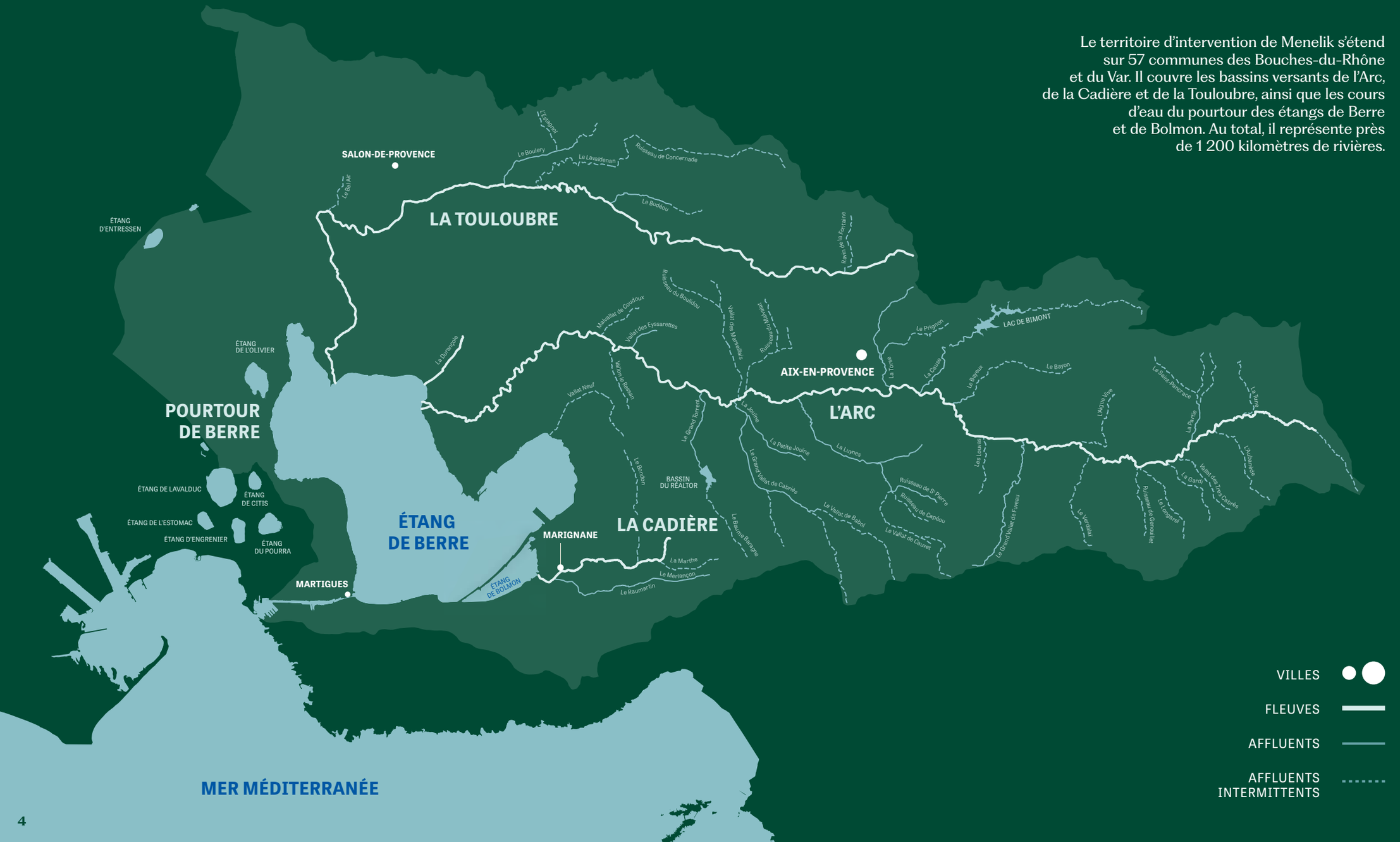
Chez Menelik, on veille chaque jour sur les rivières du territoire. Et on sait à quel point vous avez un rôle essentiel, que vous soyez propriétaire d'une berge ou simple voisin attentif.

Ce guide est là pour vous aider à comprendre ce qui se joue à votre porte. Car une rivière en bonne santé, c'est une rivière que chacun aide à faire vivre.

***On vous présente notre territoire ?*** →

# Trois fleuves côtiers, d'innombrables affluents

Le territoire d'intervention de Menelik s'étend sur 57 communes des Bouches-du-Rhône et du Var. Il couvre les bassins versants de l'Arc, de la Cadière et de la Touloubre, ainsi que les cours d'eau du pourtour des étangs de Berre et de Bolmon. Au total, il représente près de 1 200 kilomètres de rivières.

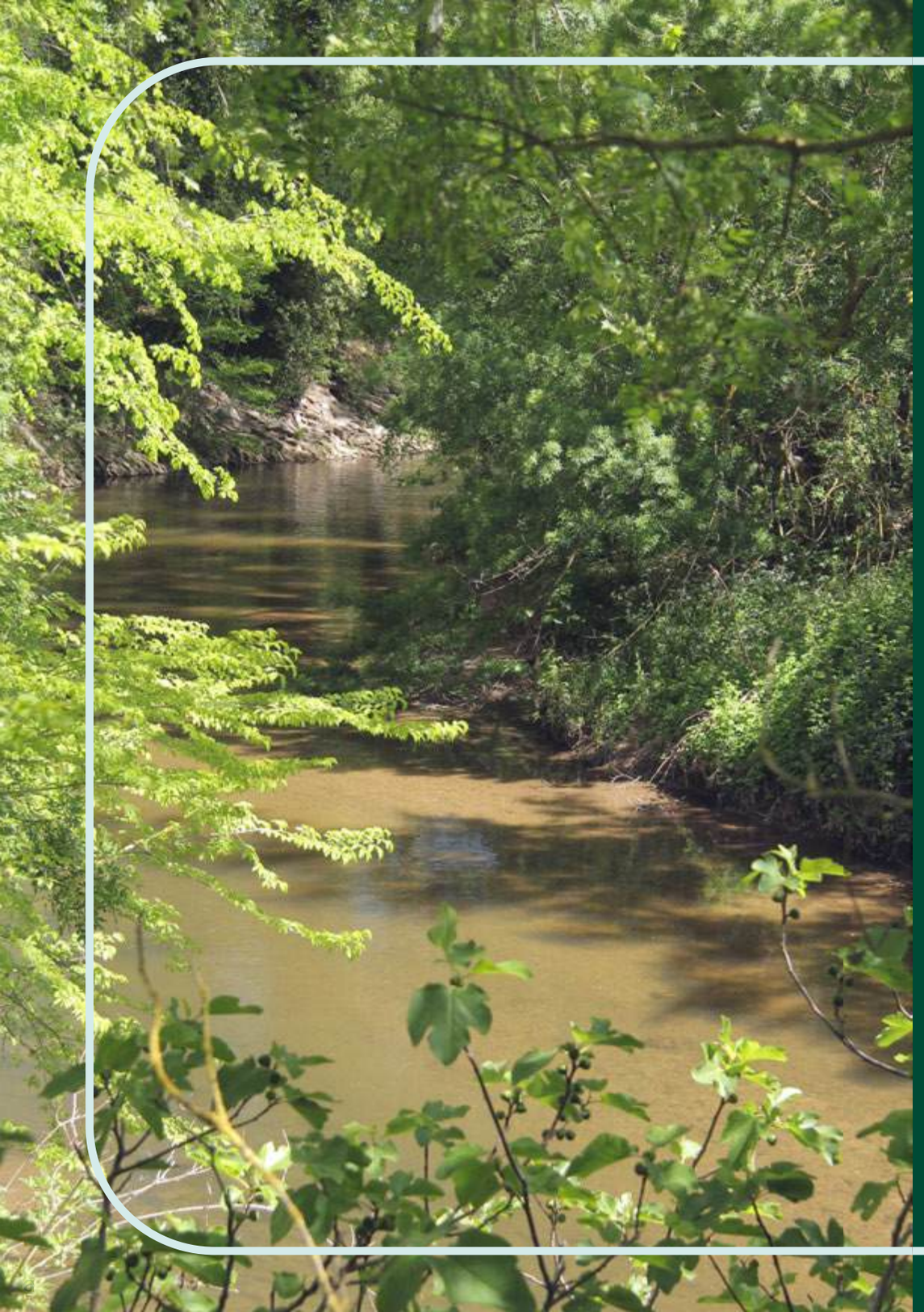



VILLES

FLEUVES

AFFLUENTS

AFFLUENTS INTERMITTENTS



# Découvrir nos rivières

1

Avant d'agir, il faut apprendre à regarder : d'où vient l'eau, comment la rivière vit, et ce qui façonne ses paysages au fil des saisons. Comprendre ce fonctionnement, c'est déjà prendre soin de ce qui vous entoure.

# D'où vient l'eau qui coule ici ?

Imaginez une grande cuvette naturelle. Quand il pleut, toute l'eau ruisselle vers un même point bas : une rivière, un lac, la mer. C'est ce qu'on appelle un **bassin versant**.

Chez nous, l'eau qui tombe sur les toits, les routes ou les collines finit souvent par rejoindre un des trois grands exutoires que sont **l'Arc, la Cadière ou la Touloubre**, avant de se jeter dans **l'étang de Berre**. Ces trois petits fleuves côtiers ne coulent pas seuls : ils sont **alimentés par des affluents**.

C'est à cette échelle que Menelik agit : en regardant les rivières dans leur ensemble. Pour prévenir les inondations, préserver et restaurer les milieux aquatiques, protéger les équilibres.




BASSIN VERSANT

# Pourquoi elle déborde et inonde parfois ?

En temps normal, une rivière s'écoule dans son lit mineur, un couloir façonné par l'eau elle-même au fil du temps, par l'érosion et les dépôts. Lors de fortes pluies, le débit augmente et le niveau d'eau monte : c'est la crue. Quand elle devient plus importante, le lit mineur ne suffit plus à contenir l'eau. La rivière déborde alors et s'étale dans son lit majeur, une zone plus large qui peut englober chemins, prairies, voire maisons ou routes.

**Ces débordements font partie du fonctionnement naturel d'un cours d'eau**, qui est un milieu vivant et évolutif. Ils deviennent un risque d'inondation lorsque des habitations ou des activités humaines se trouvent dans les zones concernées.



## Entre sécheresse et abondance

Dans notre climat méditerranéen, ce phénomène est encore plus marqué. Les rivières connaissent un régime extrême : elles peuvent rester très basses, voire à sec en été, puis gonfler soudainement à la suite d'épisodes pluvieux intenses, souvent courts mais violents.

**Cette alternance brutale entre sécheresse et abondance accentue la vulnérabilité des cours d'eau et des territoires riverains.**



## Une végétation à surveiller

Certains obstacles peuvent aggraver les débordements lors d'une crue, surtout à l'amont d'un ouvrage (pont, buse...) ou dans un lit déjà contraint.

→ **Embâcles bloquants** : accumulation de bois mort, de branches ou de déchets formant un bouchon qui obstrue presque complètement le lit ou l'entrée d'un ouvrage.

→ **Végétation trop dense** : quand elle ferme le lit sur des secteurs sensibles, elle peut ralentir l'écoulement et favoriser la formation d'embâcles.

Sur les secteurs où les enjeux exposés aux inondations (zones urbanisées, zones d'activités...) sont élevés, Menelik peut programmer des interventions ciblées sur cette végétation afin de limiter la fréquence des débordements.

# Les services rendus par la ripisylve

La ripisylve, c'est cette forêt riveraine qui borde les cours d'eau. Constituée d'arbres, d'arbustes et de plantes herbacées, elle assure une transition entre l'eau et la terre. En climat méditerranéen, où les rivières alternent entre sécheresse estivale et crues soudaines, son rôle est encore plus essentiel.



**Un rempart naturel contre les inondations et l'érosion**
→ Les racines fixent les berges, les branchages ralentissent l'eau et atténuent la force du courant.



**Une station d'épuration vivante**
→ Les racines et micro-organismes filtrent polluants et nutriments, améliorant la qualité de l'eau.



**Un régulateur face au climat**
→ Ses feuilles captent le carbone et font de l'ombre qui rafraîchit l'eau en été, limite l'évaporation, et favorise l'infiltration vers les nappes .



**Un refuge pour la biodiversité**
→ Oiseaux, mammifères, insectes, poissons et amphibiens trouvent nourriture, abri et zones de reproduction.



**Un cadre paysager apprécié**
→ Ses sentiers ombragés offrent fraîcheur, détente et richesse écologique aux promeneurs comme aux pêcheurs.



Plus la ripisylve est présente et diversifiée, plus elle assure pleinement ces services. On parle de ripisylves fonctionnelles.

Lorsqu'elle disparaît ou se dégrade, les rivières perdent cette protection naturelle, deviennent plus vulnérables aux inondations, à l'érosion et à la pollution.

**Préserver la ripisylve, c'est protéger à la fois nos rivières et nos territoires.**





# Veiller sur nos rivières

2

Entretenir, restaurer, prévenir les inondations : veiller sur une rivière, c'est trouver le bon équilibre entre nature, usages et sécurité. Ici, nous vous expliquons comment nous intervenons, et comment vous pouvez aussi contribuer.

# Qui fait quoi au bord de la rivière ?

## Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

Depuis 2018, les intercommunalités ont la responsabilité de la Gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations (compétence Gemapi). Menelik est l'établissement public qui exerce cette compétence à l'échelle des bassins versants de l'Arc, la Touloubre, la Cadière et du pourtour de l'étang de Berre, pour le compte de la Métropole Aix-Marseille-Provence et de l'Agglomération Provence Verte. La Métropole prélève une taxe du même nom, dont une partie est reversée à Menelik afin de financer ses actions.



## Le rôle des propriétaires riverains

Tout propriétaire en bord de cours d'eau est responsable de l'entretien des berges jusqu'au milieu du lit (article L215-14 du Code de l'environnement).
Il lui est notamment demandé, à l'échelle de sa parcelle :

→ **de maintenir le libre écoulement,**
→ **de retirer les embâcles gênants,**
→ **d'entretenir la végétation sans nuire à l'équilibre du milieu.**

Certains travaux (curage, renforcement de berges, rejets) sont soumis à autorisation préalable. L'usage de produits chimiques est proscrit.

**PROPRIÉTAIRE A**

**PROPRIÉTAIRE B**

# Le rôle de Menelik

**Menelik intervient sur les cours d'eau qui traversent des parcelles privées**, qu'elles appartiennent à un particulier ou à une entité publique (commune, département, État). Nous agissons en appui des riverains quand l'intérêt général le justifie : protection contre les inondations, maintien des continuités écologiques, gestion harmonisée de la végétation.

***Ce n'est pas parce que c'est au bord de l'eau qu'on intervient. Et on ne fait pas ce qu'on veut au bord de la rivière.***



## Nous intervenons quand l'intérêt général est en jeu



Pour préserver ou restaurer le bon état des cours d'eau et de leur végétation, nous intervenons lorsque le milieu en a besoin : c'est la **gestion à priorité écologique**. Lorsque son état le permet, nous le laissons évoluer naturellement.



Dans les zones urbanisées ou d'activités exposées aux inondations, nous intervenons aussi pour préserver l'écoulement lors des crues courantes : c'est la **gestion à priorité hydraulique**, qui intègre également la préservation du milieu.

## Nous n'intervenons pas pour...



Les demandes relevant de l'intérêt privé comme le confort, l'esthétique ou la "mise au propre".



Les pratiques liées à un usage spécifique qui vont à l'encontre du bon fonctionnement du cours d'eau (coupe, entretien intensif).



Les conflits de voisinnage (végétation sur clotûre ou bâti, ombrage, feuilles, etc.).



Les obligations de compétences qui ne relèvent pas de Menelik comme les obligations légales de débroussaillement.



La sécurisation d'usagers d'une promenade publique, hors enjeu hydraulique avéré (ex : une branche potentiellement dangereuse).

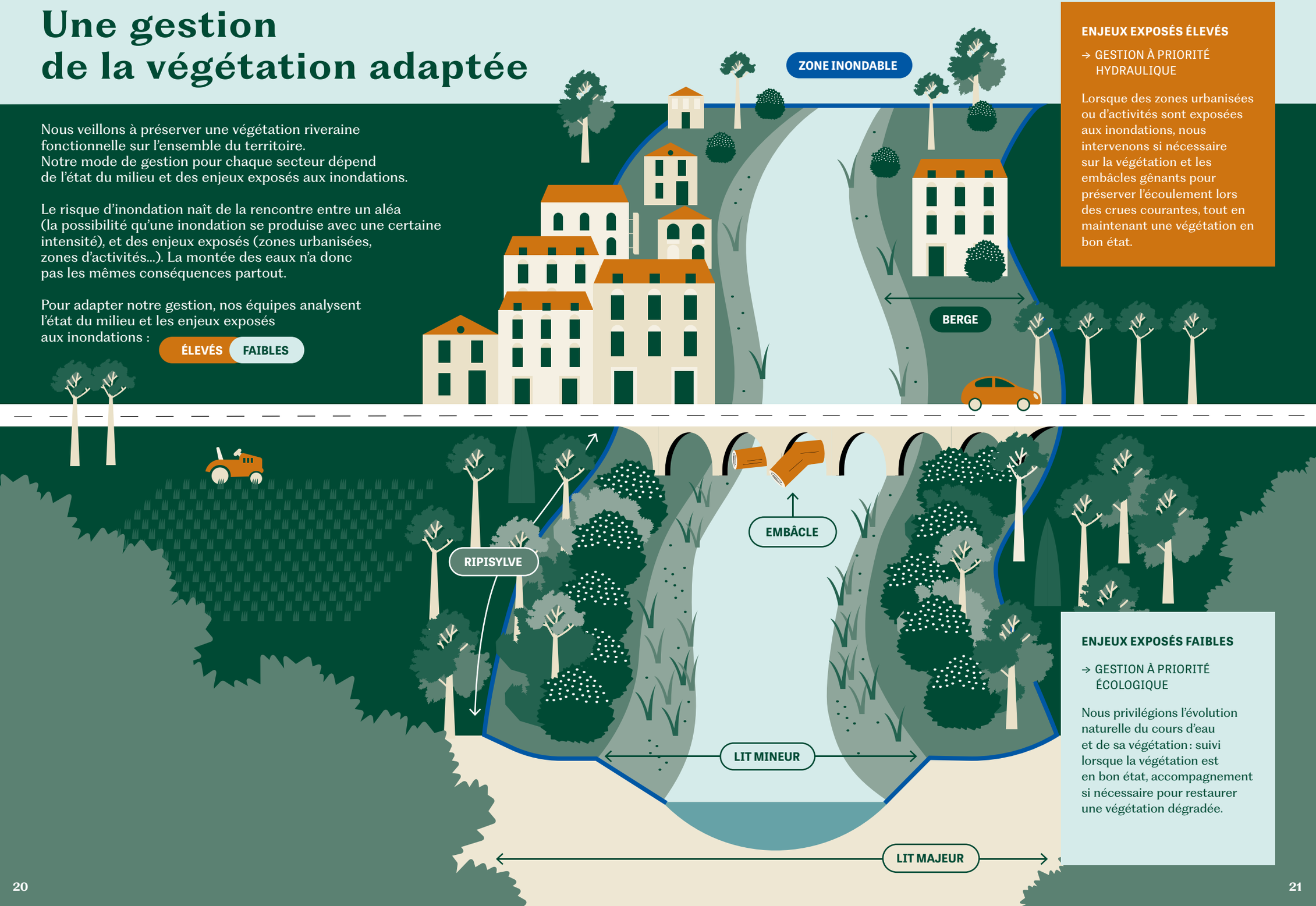
# Une gestion de la végétation adaptée

Nous veillons à préserver une végétation riveraine fonctionnelle sur l'ensemble du territoire.
Notre mode de gestion pour chaque secteur dépend de l'état du milieu et des enjeux exposés aux inondations.

Le risque d'inondation naît de la rencontre entre un aléa (la possibilité qu'une inondation se produise avec une certaine intensité), et des enjeux exposés (zones urbanisées, zones d'activités…). La montée des eaux n'a donc pas les mêmes conséquences partout.

Pour adapter notre gestion, nos équipes analysent l'état du milieu et les enjeux exposés aux inondations :

**ÉLEVÉS** **FAIBLES**




**ENJEUX EXPOSÉS ÉLEVÉS**

→ GESTION À PRIORITÉ HYDRAULIQUE

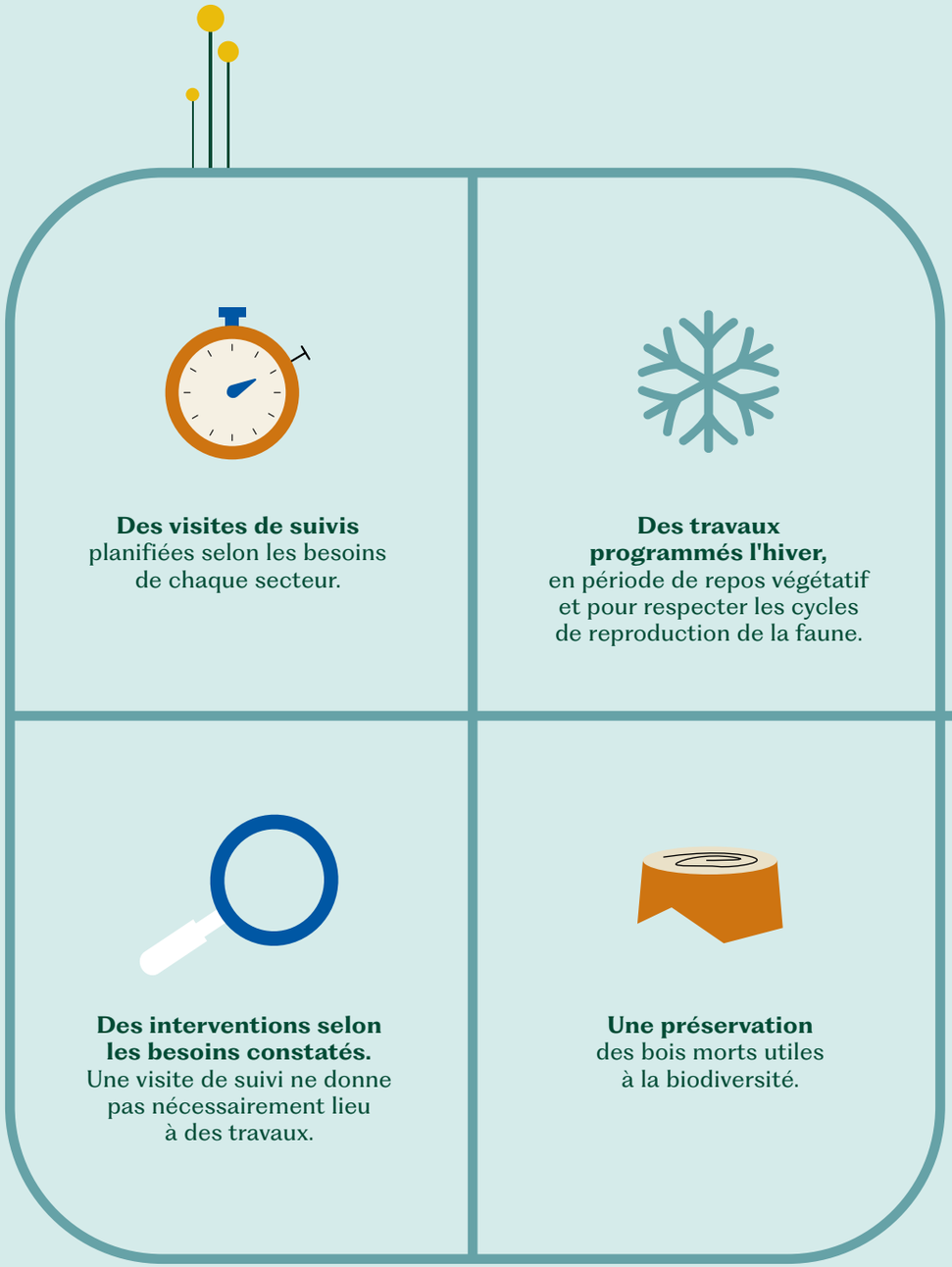
Lorsque des zones urbanisées ou d'activités sont exposées aux inondations, nous intervenons si nécessaire sur la végétation et les embâcles gênants pour préserver l'écoulement lors des crues courantes, tout en maintenant une végétation en bon état.

**ENJEUX EXPOSÉS FAIBLES**

→ GESTION À PRIORITÉ ÉCOLOGIQUE

Nous privilégions l'évolution naturelle du cours d'eau et de sa végétation : suivi lorsque la végétation est en bon état, accompagnement si nécessaire pour restaurer une végétation dégradée.

→ La gestion de la végétation de nos cours d'eau est réalisée dans le cadre d'un programme pluriannuel validé par une déclaration d'intérêt général (DIG), autorisé par arrêté préfectoral.



**Des visites de suivis**
planifiées selon les besoins de chaque secteur.

**Des travaux programmés l'hiver,**
en période de repos végétatif et pour respecter les cycles de reproduction de la faune.

**Des interventions selon les besoins constatés.**
Une visite de suivi ne donne pas nécessairement lieu à des travaux.

**Une préservation**
des bois morts utiles à la biodiversité.



**Consultez le règlement**
MENELIK-EPAGE.FR

# Un plan de gestion pour la végétation

En 2026, Menelik lance un nouveau Plan pluriannuel de gestion de la végétation. Il harmonise les pratiques et organise le suivi des cours d'eau sur 10 ans.
Les visites de nos agents sur le terrain permettent de décider si des interventions ciblées sont nécessaires ou si le milieu peut évoluer naturellement :

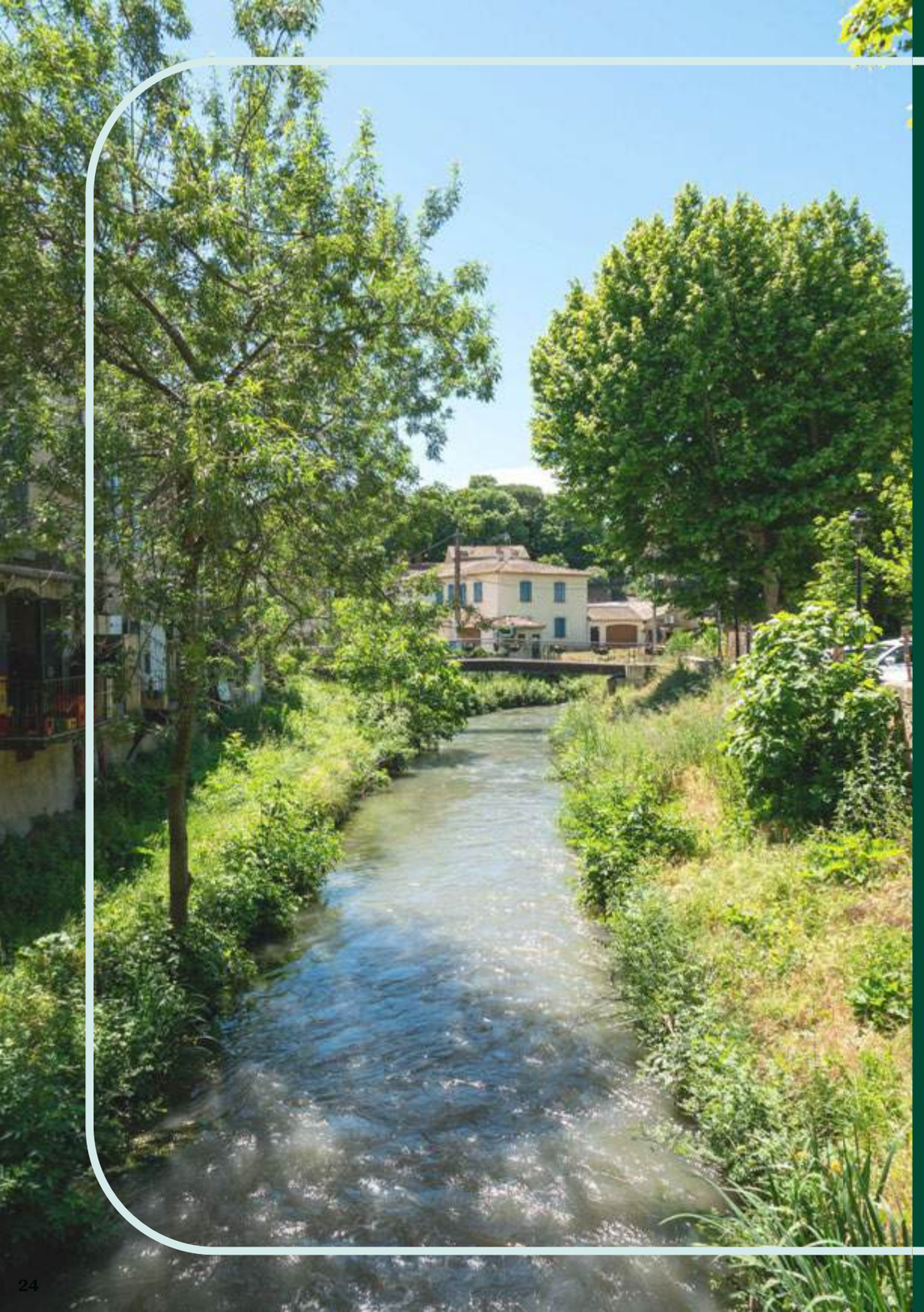
→ **Gestion à priorité écologique :**
suivi de la végétation en bon état et accompagnement de la végétation dégradée : coupes sélectives, plantations...
— *Visite tous les 10 ans.*

→ **Gestion à priorité hydraulique :**
interventions ciblées pour préserver l'écoulement (retrait des embâcles très encombrants, abattages préventifs...) dans les zones urbanisées ou d'activités exposées aux inondations.
— *Visite tous les 5 ans, voire tous les 2 à 3 ans dans les secteurs les plus à risque.*

→ **Gestion préventive des embâcles :**
en complément, interventions ciblées en amont de certains ponts et ouvrages publics susceptibles de se boucher plus fréquemment en raison de leur dimensions ou de leur conception.
— *Visite annuelle.*

→ **Collecte des déchets :** en complément, collecte sur les secteurs de promenade officiellement ouverts au public.
— *Visite annuelle.*

Les interventions sont adaptées aux besoins constatés : une visite ne conduit pas systématiquement à des travaux.



# Vivre au bord de nos rivières

3

Habiter près de l'eau, c'est profiter d'un cadre vivant... et accepter qu'il ait ses humeurs. Ici, nous vous donnons des repères simples sur vos droits et devoirs, et sur les bons réflexes à adopter au quotidien, y compris quand la crue arrive.

# Quand la crue arrive, mieux vaut prévoir.

On ne peut pas l'empêcher. Mais vous pouvez adopter les bons réflexes pour vous mettre en sécurité et limiter les dégâts :



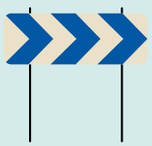
Ne stockez rien en zone inondable



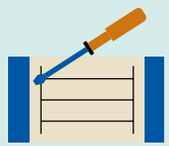
Reportez tous vos déplacements



N'allez pas chercher vos enfants à l'école



Éloignez-vous des cours d'eau



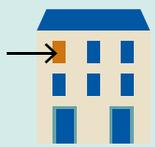
Installez les dispositifs de protection



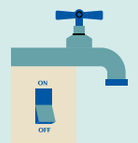
Ne descendez pas dans les sous-sols



Restez informés



Réfugiez-vous en hauteur




Coupez, si possible, les réseaux



## Votre bien est situé en zone inondable ?

Avec le dispositif *Alabri*, bénéficiez d'un diagnostic gratuit, d'un accompagnement personnalisé et d'un financement pouvant couvrir jusqu'à 90 % de vos travaux pour réduire la vulnérabilité de votre habitation ou de votre local d'activité.






**Testez votre éligibilité !**

MENELIK-EPAGE.FR

# Mon rôle de riverain

## Je ne dois pas :



Curer le lit
de la rivière



Couper à blanc /
débroussailler
de façon systématique



Utiliser
du désherbant



En cas de doute,
posez vos questions
à l'équipe !



# Mon rôle de riverain



## Je peux :



Abattre un arbre
malade / instable



Retirer un obstacle
à l'écoulement



Maintenir les petits
embâcles
(refuge pour la faune)



Ramasser
les déchets



Planter des
espèces locales
(de cours d'eau)

## *Une question sur l'entretien de votre berge ? Une situation inhabituelle ou préoccupante ?*

## *Rendez-vous sur notre plateforme collaborative des rivières !*

CONFLUENCE



→ **Signalez toute anomalie dans le cours d'eau :** pollution, obstacle, travaux, etc.



→ **Posez vos questions** à nos équipes ou demandez un conseil technique.



→ **Témoignez d'une inondation** et contribuez à la recherche et à la prévention.



→ **Participez aux projets** en donnant votre avis sur les actions et travaux en cours.

*EPAGE Menelik — Novembre 2026 — MNK-0071*
*Directrice de la publication — Céline Vairon*
*Conception et rédaction — Kévin Ouassel*
*Conception graphique — Studio Jaune Sardine*

**Veillons ensemble !**

WWW. MENELIK-EPAGE.FR

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
*Liberté Égalité Fraternité*

agence de l'eau RHÔNE MÉDITERRANÉE CORSE
établissement public de l'État

RÉGION SUD PROVENCE ALPES CÔTE D'AZUR

DÉPARTEMENT BOUCHES DU RHÔNE